République Française	SOLUTRÉ-POUILLY	**COMMUNE DE SOLUTRÉ-POUILLY**
Département de Saône et Loire	**Arrêté n° 2026/016**	Extrait du Registre des arrêtés du Maire de la commune de SOLUTRE-POUILLY
Arrondissement de Mâcon		

OBJET :	Arrêté de voirie – Installation d'un échafaudage pour ravalement de façade, 51, Rue Edmond Laneyrie à SOLUTRÉ-POUILLY.

Nous, Maire de Solutré-Pouilly,

- Vu la demande d'autorisation de travaux transmise le 4 Mars 2026 par Jean Christophe DESCROIX, 211, Route Bas Mizeriat, 01140 ST DIDIER SUR CHALARONNE, pour l'entreprise PPM FACADE – 01400 CHATILLON SUR CHALARONNE pour des travaux de ravalement de façade avec installation d'un échafaudage, 51, Rue Edmond Laneyrie à SOLUTRÉ-POUILLY,

- Vu le Code des Communes,
- Vu le Code de la voirie routière,

ARRÊTONS

ARTICLE 1 : Autorisation.
Le bénéficiaire est autorisé à exécuter les travaux décrits ci-dessus à compter du 16 Mars 2026 pour une durée de 8 semaines calendaires.

ARTICLE 2 : Circulation.
La route sera barrée aux véhicules sur la zone de travaux uniquement. Les piétons, vélos auront le passage. Accès aux habitations maintenu dans les deux sens de circulation.

ARTICLE 3 : Stationnement.
Le stationnement sera interdit pendant toute la durée des travaux sur la zone des travaux.

ARTICLE 4 : redevance d'occupation du domaine public.
Par délibération du 3 novembre 2009, la municipalité a fixé, à compter du 1er janvier 2010 une redevance d'occupation du domaine public de 20€ par mois à compter du 4ème mois d'occupation du domaine public (pour échafaudage, clôture de chantier, dépôt de matériaux, bois, engins de chantier, matériels de chantier...). La première demande jusqu'à concurrence de 3 mois est gratuite. Le règlement de cette participation se fera par l'émission d'un titre de recette établi au nom du demandeur.

ARTICLE 5 : Sécurité et signalisation de chantier
Les panneaux de circulation réglementaires seront installés par l'entreprise chargée d'exécuter les travaux pour permettre l'application du présent arrêté, qui sera affiché en Mairie et publié dans les conditions habituelles.

Fait à SOLUTRE-POUILLY
Le 10 mars 2026
Le Maire
Alban VOSSION

MAIRIE DE SOLUTRÉ-POUILLY (S.-&-L.)

Portion fermée à la circulation de véhicules
maison en travaux parcelle 1479/1480
sens de circulation possible
Façades concernées
Chez Romain
Domaine des 3 Dames
Domaine Sève